

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020
donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DÉCIDE

Article 1 :

Est approuvé le tarif d'inscription au colloque « SUMMER SCHOOL AMSE 2020 »
Ce colloque aura lieu du 08 au 10 juillet 2020 à Marseille.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

Catégories	Inscription jusqu'au 17/04/2020	A partir du 17/04/2020
Etudiants (master/doctorants)	700,00 € TTC	820,00 € TTC
Non étudiants (Post- doctorants, industriels, chercheurs)	930,00 € TTC	1 050,00 € TTC

Montant des frais d'annulation :

Catégories	Annulation jusqu'au 15/04/2020	Annulation du 16/04/2020 au 07/06/2020	Annulation après le 07/06/2020
Montant facturé	300,00 € TTC	60 % des frais d'inscription	100 % des frais d'inscription

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 06 février 2020


Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

(Circular stamp: Université d'Aix-Marseille - AMU)